

N^o 2

EXTRAIT
DES PARTIES LES PLUS ESSENTIELLES D'UN ACTE
 DU
Parlement Provincial
 DU
BAS-CANADA,

PASSÉ DANS LA TRENTE-SIXIÈME ANNÉE DU RÈGNE DE SA MAJESTÉ
 GEORGE III., ROI DE LA GRANDE-BRETAGNE, &c.

INTITULÉ,

“Acte pour Faire, Reparer et Changer les Grands
 Chemins et Ponts dans cette Province,
 et pour d'autres effets,”

EN TANT QU'IL SE RAPPORTE AUX DISTRICTS DE QUEBEC, DE MON-
 TRÉAL ET DES TROIS RIVIÈRES.



Montreal :

IMPRIME' AU BUREAU DU HERALD,
 RUE SAINT GABRIEL.

—
 1833.